



Bulletin Officiel

N°7140 Mardi 25 juin 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX-

3

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX-

4

PAIEMENT DE DIVIDENDES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE-

6

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

EL AMANA TAKAFUL

7

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

ANNEXE III

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- LES CIMENTS DE BIZERTE : APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES POUR LES EXERCICES 2024, 2025 ET 2026
- SANIMED : RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS
- SANIMED : RELANCE A L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX-

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES -SITEX-

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la société SITEX sont invités à assister à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle qui se tiendra **le jeudi 27 Juin 2024 à 9 Heures** à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2023.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2023.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2023.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2023.
7. Ratification de la cooptation d'un administrateur
8. Renouvellement du mandat de 3 administrateurs.
9. Nomination d'un nouvel administrateur
10. Renouvellement du mandat du commissaire aux compte
11. Nomination d'un Co-commissaires aux comptes
12. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024.
13. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2024.
14. Pouvoir pour les formalités.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale ordinaire que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX
Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2024.

PREMIERE résolution

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

Deuxième Résolution

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et prend acte de l'opération de réévaluation des terrains dégageant une plus-value enregistrée parmi les capitaux propres sous la rubrique réserve spéciale de réévaluation s'élevant à 152 333 526.513 dinars,

Cette résolution est

Troisième résolution

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2023.

Cette résolution est

Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat reporté 2022	-	21 216 226.703
Déficit de l'exercice 2023	-	17 384 513.507
Résultats reportés à fin 2023	-	38 600 740.210

Cette résolution est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2024 à 20 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence de l'exercice 2024 à 72 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.
Cette résolution est

Huitième RESOLUTION

L'Assemblée Générale Annuelle ratifie la cooptation de Monsieur Mariano Judez, en qualité d'Administrateur, à compter du 26 avril 2024, et ce pour la durée restante à courir du mandat de l'administrateur décédé Monsieur Jacques FUNES, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2023.
Cette résolution est

Neuvième RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration des mandats des administrateurs M. Mohamed TOUZI, M. Mariano Judez et M. Ghazi BAAZIZ, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de les renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2026.
Cette résolution est

Dixième RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat d'administrateur de M. Robert J. TWIST, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer M. Sami Thabet en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2026.
Cette résolution est

Onzième RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes de la société, Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2026
Cette résolution est

Douzième RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes cabinet CAM et ASSOCIES, représenté par Monsieur Abdelaziz Mama, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en cette même qualité pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2026.
Cette résolution est

Treizième RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.
Cette résolution est

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Astrée a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 21 juin 2024, a fixé le montant des dividendes à 2,200 dinars par action et la date de détachement pour le 1^{er} Juillet 2024.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via Tunisie Clearing pour les titres qui y sont déposés.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0880

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

El Amana Takaful

Siège social : 13, Rue Borjine Montplaisir-1073-Tunis

DECISION AYANT AUTORISE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « El Amana Takaful » réunie le **24/05/2024** a décidé d'augmenter le capital de la société en numéraire pour un montant de **6 043 500 dinars** et ce, par l'émission, **au pair**, de **604 350 actions nouvelles** de 10 dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription. Le capital social sera ainsi porté de 14 101 510 dinars à 20 145 010 dinars.

Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la société.

Ladite Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, de :

- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande ;
- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins du montant de l'augmentation envisagée.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la société à l'effet de réaliser l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le conseil d'administration de la société réuni le 05/06/2024, a arrêté les modalités de cette augmentation de capital comme suit :

CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Montant : 6 043 500 dinars.

Le capital social de la société « El Amana Takaful » sera porté de 14 101 510 dinars à 20 145 010 dinars, par l'émission de 604 350 actions nouvelles de valeur nominale 10 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au pair, **au prix de 10 dinars chacune.**

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 604 350 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes **à partir du 1^{er} janvier 2024.**

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 604 350 actions sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires de la société détenteurs des actions composant le capital actuel tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **trois (03) actions nouvelles pour sept (07) actions anciennes avec un (1) rompu**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Période de souscription :

La période de souscription est fixée à vingt (20) jours à partir de la date de publication de la notice d'augmentation de capital au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Lieu de souscriptions et de versements :

Les souscriptions seront recueillies au siège de la société « El Amana Takaful » sis au 13, Rue Borjine Montplaisir-1073-Tunis.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible n°32000788115045543260 ouvert auprès d'El Baraka Bank -Agence Centrale.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,968	119,988
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	167,326	167,356
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	133,909	138,040	138,063
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	150,277	150,306
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	143,230	143,257
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	147,380	147,409
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,916	136,937
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,535	55,544
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,756	40,765
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	138,627	138,654
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	121,479	121,503
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	121,159	121,183
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,414	21,418
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	147,988	148,019
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	142,803	142,846
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,649	13,652
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	205,864	205,904
19	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,407	13,408
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	116,357	116,390
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	120,953	120,970
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,822	16,825
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	106,502	106,531
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	101,314	101,338
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,262	2,264
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,958	72,968
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	152,474	152,550
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	112,975	113,215
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,887	127,912
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	164,547	164,906
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	612,186	613,121
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	140,910	140,340
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	199,902	199,977
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	108,350	108,843
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	151,217	151,514
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	185,181	185,674
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	169,999	170,466
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	26,987	27,068
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,267	105,449
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,136	1,137
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,150	1,153
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 613,495	2 624,747
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	241,235	245,521
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,356	3,401
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,976	3,009
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	46,908	46,767
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,470	1,471
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,289	1,312
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,309	1,329
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	17,187	17,424
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	12,199	12,323
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,927	17,162
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 335,605	5 373,349
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	99,858	99,953
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,272	1,285

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	110,975	110,998	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	99,036	99,052	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	105,982	106,003	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,775	103,795	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	104,342	104,362	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	109,392	109,410	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	104,913	104,933	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	102,076	102,096	
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	106,347	106,367	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	106,452	106,474	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	104,859	104,878	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	104,484	104,503	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	103,056	103,077	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	107,140	107,156	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	102,957	102,976	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	100,714	100,727	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	107,358	107,375	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	102,555	102,571	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	112,224	112,242	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	104,150	104,177	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	109,381	109,408	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	104,220	104,251	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 048,047	1 048,254	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 333,446	10 336,447	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	101,308	101,332	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	107,319	107,447	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	103,553	103,663	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	59,704	59,874	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	116,099	116,194	
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,650	17,638	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	343,129	343,935	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 354,975	2 360,982	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	68,067	68,170	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,240	54,263	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	108,016	108,024	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,833	10,912	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,600	16,579	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	18,047	18,085	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,751	15,786	
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	101,966	102,256	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,513	87,523	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,381	91,418	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	109,298	109,415	
99 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	100,483	100,514	
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,326	11,344	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	98,629	98,561	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	79,109	79,368	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	95,813	97,754	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	126,961	127,457	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	158,658	159,352	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	158,019	159,026	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	208,277	211,377	
108 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	193,840	196,351	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	190,947	192,607	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	27,555	28,074	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	11 140,055	11 190,128	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	138,928	138,272	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	100,958	102,715	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	5 131,612	5 180,919	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,984	11,069	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	170,675	171,554	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 562,092	11 671,508	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 587,217	10 649,030	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 508,320	10 506,016	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 915,510	10 967,735	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 530,916	10 526,977	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,313	10,452	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	106,224	107,573	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	123,343	123,860	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 047,012	1 055,246	

OPCVM en liquidation anticipée

* Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

*** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebria- Tour A- BP 66-

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2024, la société Placement de Tunisie SICAF publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

I-Les résolutions adoptées

Résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 1 427 159,914 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 et du report à nouveau telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	1.427.159,914 Dinars
+ Report à nouveau	2.963.582,490 Dinars
Total	4.390.742,404 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.500.000,000 Dinars
- Report à nouveau	1.890.742,404 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,500 Dinars par action à partir du 7 Juin 2024.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans le mandat d'administrateur de M. Zouheir HASSEN. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2026.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Résolution adoptée à l'unanimité

Résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

Résolution adoptée à l'unanimité

II-Le bilan après affectation du résultat comptable

Bilan Après Répartition
Exercice clos le 31/12/2023
(Unité = en Dinars)

En. TND	déc.-23	déc.-22
Immobilisations financières	12.268.071	12.268.071
Placements et autres actifs financiers	5.033.485	5.003.034
Moins : Provisions	(328.591)	(329.360)
Autres actifs	165.139	1 286.420
Liquidités et équivalent de liquidités	20.886	9.011
Total des Actifs	17.158.990	18.237.176
Capital social	10.000.000	10.000.000
Réserves	2.713.591	2.713.591
Résultats reportés	1.890.742	2.963.582
Sous-Total capitaux propres	14.604.333	15.677.173
Autres passifs	2.554.657	2.560.003
Sous-Total Passifs	2.554.657	2.560.003
Total Capitaux propres et passifs	17.158.990	18.237.176

III- L'état d'évolution des capitaux propres

Tableau des mouvements des capitaux propres
Exercice clos le 31/12/2023

En. TND	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Réserves à régime spécial	Autres Réserve	Résultat Reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	10.000.000	1.000.000	340.000	0	1.373.591	2.963.582	1.427.160	17.104.333
Résultat distribuable						(2.963.582)	2.963.582	0
Réserves légales								0
Réserves ordinaires								0
Distribution dividendes							(2.500.000)	(2.500.000)
Report à nouveau						1.890.742	(1.890.742)	0
Réserves à régime spécial								0
Capitaux propres Après affectation	10.000.000	1.000.000	340.000	0	1.373.591	1.890.742	0	14.604.333

IV-La liste des membres du Conseil d'administration.

MEMBRES	MANDAT	QUALITE	PRINCIPALE ACTIVITE	MANDAT D'ADMINISTRATEUR DANS D'AUTRES SOCIETES
ZOUHEIR HASSEN	2024-2026	Président du Conseil	Directeur Général Adjoint de la Banque de Tunisie	Administrateur Société de Bourse de Tunisie -SBT- Administrateur Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Administrateur BTSICAR Administrateur SPPI SICAR
BANQUE DE TUNISIE	2023-2025	Administrateur	Banque Universelle	Placements de Tunisie SICAF La Foncière les Oliviers SA Sté de Promotion et de Financement Touristique CARTHAGO La Générale de Participations de Tunisie SICAF -GPT SICAF- Société Club Aquarius Nabeul Transport de Fonds de Tunisie - TFT - Société de Bourse de Tunisie -SBT- BT SICAR Sté de Participation & de Promotion des Investissements SPPI SICAR Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE Société Pôle de Compétitivité de Bizerte -SPCB- La Générale Immobilière de Tunisie SA INSTITUT TUNIS DAUPHINE AIR LIQUIDE TUNISIE AIR LIQUIDE TUNISIE Services Société Monétique Tunisie -SMT Société Pôle de Compétitivité Monastir El Fejja -MFC PÔLE- Société Polyclinique le Bardo -SA- Société Interbancaire de Télécompensation -SIBTEL- Société Tunisienne de Garanties -SOTUGAR- Inter Bank Services IBS MARE ALB Direct Phone Service International Information Développement

SELIM RIAHI	2023-2025	Administrateur	PDG des entités du Groupe RIAHI	Administrateur UBCI Administrateur SPDIT Sicaf
DELTA FINANCES	2012-2024	Administrateur	Société d'Investissement Capital Fixe	-
KHALED EL FEKIH	2023-2025	Administrateur	Gérant du bureau d'ingénierie EUREKA PDG société Grand Moulins de Nabeul	Président du Conseil d'Admin de la Sté Néapolis Immobilière Président du Conseil d'Admin de la Sté EL AMEL de micro-crédits Administrateur SICAV RENDEMENT
ASTREE	2023-2025	Administrateur	Société d'Assurance et de Réassurance	Administrateur Banque de Tunisie Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT Sicaf Administrateur Sté de Bourse de Tunisie Administrateur SCET Tunisie Adlinistrateur Société de Développement de l'Assurance Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte Parc d'Activité Economique de Bizerte Administrateur SICAV CROISSANCE Administrateur SICAV RENDEMENT

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE :

LES CIMENTS DE BIZERTE « SCB »

Siege social : Sise Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE POUR LES EXERCICES 2024, 2025 et 2026

1- Objet :

En application des exigences légales relatives au décret Présidentiel n° 303-2022 du 29 mars 2022, fixant les principes relatifs au choix, à l'évaluation des performances des administrateurs représentant les participants publics et des administrateurs indépendants et à leur révocation, l'article 38 du règlement général de la bourse et la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 , la Société les Ciments de Bizerte lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration pour une période de 3 ans couvrant les exercices sociaux 2024-2025-2026.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires personnes physiques détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

A cet effet, la société les Ciments de Bizerte informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée par la société les Ciments de Bizerte dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la date de clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires. L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

La nomination de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société les Ciments de Bizerte sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2024.

2- Les critères d'éligibilité :

Les candidats éligibles à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires:

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13-15-16-17 et 18 de la décision générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 Mars 2020.

- Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société les Ciments de Bizerte ne dépassant pas 0,5% (soit **220236 actions**).
- Doit avoir **au moins** un diplôme universitaire (maîtrise ou diplôme équivalent) et une expérience professionnelle **d'au moins** 10 ans dans l'un des domaines suivants : la gestion ou l'industrie
- Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société les Ciments de Bizerte, ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne doit pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint, Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié de la société les Ciments de Bizerte ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société les Ciments de Bizerte détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans), le directeur général, le directeur général adjoint ou son salarié est administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;
- Ne doit pas être, en même temps, membre du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- Ne doit pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société les Ciments de Bizerte ou d'une société concurrente;
- Ne doit pas être prestataire de service, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société les Ciments de Bizerte;
- Ne doit pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne doit pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne doit pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la loi n° 2018-46 du 1er août 2018, relative à la déclaration de patrimoine et d'intérêts, et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêts.

3- Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société les Ciments de Bizerte présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie et signée légalisée par le candidat selon le modèle prévu en annexe 1,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies des diplômes et attestations justifiant les compétences, qualifications et expériences énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché financier n°23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2 ,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt du dossier de candidature,
- Une attestation de propriété d'actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société les Ciments de Bizerte.
- La déclaration de l'impôt sur les revenus au titre de l'exercice comptable 2023
- Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement éliminé par la société les Ciments de Bizerte.

4- Modalités et date limite de dépôt des dossiers de candidature :

La candidature doit être présentée obligatoirement dans une enveloppe fermée, libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société les Ciments de Bizerte et portant la mention suivante :

**« A NE PAS OUVRIR, APPEL A CANDIDATURE
POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE POUR LES
EXERCICES
2024, 2025 et 2026 »**

Le dossier de candidature doit parvenir par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception, ou par rapide poste, ou par porteur contre décharge, à l'adresse suivante :

Les Ciments de Bizerte – Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte

Et ce au plus tard le 23/07/2024 à 11h date limite de réception des candidatures. Le cachet du bureau d'ordre faisant foi.

Tout dossier de candidature parvenu hors délai ou ne respecte pas le mode d'envoi ne sera pas pris en compte par la société les Ciments de Bizerte.

5- Le processus d'examen des candidatures :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société les Ciments de Bizerte transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société les Ciments de Bizerte convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société les Ciments de Bizerte situé Rue Habib Thameur BP 53 – 7000 Bizerte.

Cette liste comporte les indications suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou qu'ils ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital.

L'assemblée électorale est présidée par l'actionnaire minoritaire détenant le plus grand nombre d'actions. Le président est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire désigné par les actionnaires présents, ils forment le bureau de l'assemblée. Il est établie une feuille de présence contenant le nom des actionnaires minoritaires ou de leur représentant, leur domicile et le nombre d'actions qu'ils détiennent ou qu'ils représentent.

Les actionnaires minoritaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'emargement de la feuille de présence ; celle-ci est certifiée par le bureau de l'assemblée électorale et déposée au siège de la société les Ciments de Bizerte à la disposition de tout requérant. Le nombre des actionnaires minoritaires présents ou représentés ainsi que la part du capital social leur revenant seront fixés sur la base de ladite feuille de présence.

L'assemblée électorale aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires. A défaut de quorum, une deuxième assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la société les Ciments de Bizerte.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. Chaque mandataire ne peut représenter plus de trois actionnaires minoritaires au maximum.

La nomination du représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société les Ciments de Bizerte sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
Fiche de candidature

Nom et Prénom :
.....

Numéro CIN :
.....

Adresse :
.....

Téléphone : Fixe..... GSM :.....

E-mail
:.....

Profession/Activité :
.....
.....

Formation
Académique:.....
.....
.....

Autres qualifications :
.....
.....
.....

Expérience professionnelle :.....
.....
.....

Mandat(s) occupé(s) dans d'autres Conseil(s) d'Administration
:.....
.....

Signature légalisée

Annexe 2

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e),.....

titulaire de la Carte d'Identité Nationale
numéro.....demeurant.....

au.....,

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'administration de la société les Ciments de Bizerte, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature,
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 23 du 10 mars 2020 et le présent appel à candidature,
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes,
- Que j'exercerai mes fonctions avec honnêteté et loyauté
- Que je respecterai le secret professionnel et de ne pas utiliser les informations dont je prendrai connaissance du fait de l'exercice de mon mandat à des fins personnelles,
- Que je tiendrais le Conseil d'Administration, durant mon mandat, informé de toute situation de conflit d'intérêt ou de violation des conditions de l'avis d'appel à candidature lancé par la société les Ciments de Bizerte.

Signature légalisée

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SANIMED.SA

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Relance à l'appel à candidature pour la désignation De deux Administrateurs Indépendants au sein du conseil d'administration de la société SANIMED

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019- 47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société SANIMED relance son appel à candidature pour la désignation de deux Administrateurs Indépendants.

La société SANIMED informe ses actionnaires que la liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF avant l'approbation définitive par l'assemblée générale ordinaire convoquée à cet effet au cours de l'année 2024 .la durée du mandat est fixée pour 3 ans et ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société SANIMED, ses actionnaires, ses administrateurs, les membres du directoire ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques (iii) les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ,ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.(vi) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les commissaires aux comptes de la société SANIMED ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux Comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;
- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société SANIMED,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SANIMED.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, directeur général unique d'une société dans laquelle la société SANIMED est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du Conseil d'Administration, le directeur général, le directeur général adjoint, concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société SANIMED,
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société SANIMED.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société SANIMED.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société SANIMED ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.
- Ne pas être en même temps membre du Conseil d'Administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.
- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société SANIMED ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur industriel.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du Conseil d'Administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au siège de la société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax au plus tard vendredi 12 juillet 2024 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le Conseil d'Administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées.

Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informés de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

**Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR
INDÉPENDANT**

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la Société SANIMED S.A, déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SANIMED.SA

Siège social : Route de Gremda KM 10 SFAX

Relance à l'appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société SANIMED

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « SANIMED » relance son appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois.

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

A cet effet, La Société « SANIMED », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée générale électorale qui sera convoquée par la Société « SANIMED », cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2024.

2. Critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**
 - ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales, suivantes :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
 - ✓ Les commissaires aux comptes de la société « SANIMED » ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.
- **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13, 14, 15, 17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société « SANIMED »** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (bâtiment, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société « SANIMED »** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :

- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société « SANIMED »**.
- ✓ Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société « SANIMED »** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société « SANIMED »** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de **la Société « SANIMED »**
 - Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société « SANIMED »**.
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société « SANIMED »** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société « SANIMED »** ;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société « SANIMED » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint en Annexe1 ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société « SANIMED » ;

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, selon le modèle en Annexe 2 ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, au siège de la Société « SANIMED » route de Gremda Km 10 Sfax à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom du **Président du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société « SANIMED » transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir et qui a été arrêtée par le comité de nomination ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « SANIMED » doit convoquer les actionnaires minoritaires en assemblée électorale. L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée électorale. La société SANIMED mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société « SANIMED ».

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société « SANIMED » soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée au cours de l'année 2024.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le vendredi 12 juillet 2024 à 14 heures.**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant

au:.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société « SANIMED », Déclare formellement sur l'honneur : Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles - SITEX publie, ci-dessous, ses Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Abdelaziz MAMA.

BILAN ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en milliers de Dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS	1		
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		2 702	2 549
Moins : Amortissements		-1 533	-1 512
Immobilisations incorporelles nettes	1.1	1 169	1 037
Immobilisations corporelles		320 873	168 578
Moins : Amortissements		-131 356	-126 538
Immobilisations corporelles nettes	1.2	189 517	42 040
Immobilisations financières		775	842
Immobilisations financières nettes	1.3	775	842
Total des actifs immobilisés		191 461	43 919
<i>Autres actifs non courants</i>	1.4	226	1 383
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		191 687	45 302
ACTIFS COURANTS	2		
Stocks		32 514	45 537
Moins : Provisions		-2 089	-1 766
Stocks nets	2.1	30 425	43 771
Clients et comptes rattachés		2 798	8 254
Moins : Provisions		-659	-659
Clients nets	2.2	2 139	7 595
Autres Actifs Courants	2.3	3 073	3 721
Placements courants Nets		76	99
Liquidités et équivalents de liquidités	2.5	1 205	2 008
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		36 918	57 194
TOTAL DES ACTIFS		228 605	102 496

BILAN ARRETE AU 31/12/2023
(*Exprimé en milliers Dinars*)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
	<u>3</u>		
Capital Social		23 063	23 063
Réserves	3.1	166 126	13 826
Autres Capitaux propres	3.2	4 295	4 491
Résultats reportés		-21 216	-18 098
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		172 268	23 282
Résultat de l'exercice		-17 385	-3 119
Capitaux propres avant affectation	3.3	154 883	20 163
PASSIFS			
	<u>4</u>		
Passifs non courants			
Emprunts	4.1	11 655	10 170
Provisions non courantes	4.2	1 151	1 451
Total des passifs non courants		12 806	11 621
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.3	3 959	5 263
Autres passifs courants	4.4	2 733	2 737
Concours bancaires et autres passifs financiers	4.5	54 223	62 712
Total des passifs courants		60 916	70 712
TOTAL DES PASSIFS		73 722	82 333
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		228 605	102 496

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
	<u>5</u>		
Revenus	5.1	38 045	83 358
Cout des ventes	5.2	-34 940	-72 043
Marge Brute		3 105	11 315
Autres produits d'exploitation	5.3	1 688	1 997
Frais de distribution		-406	-449
Frais d'administration		-3 675	-3 951
Sous Activité	5.4	-8 867	-2 230
Autres Charges d'Exploitation	5.5	-3 861	-4 600
Résultat d'Exploitation		-12 016	2 082
Charges financières nettes	5.6	-5 520	-4 475
Produits financiers		0	0
Autres gains ordinaires	5.7	1 160	3 147
Autres pertes ordinaires	5.8	-930	-3 699
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-17 307	-2 945
Impôts sur Les Bénéfices		-78	-174
Résultat provisoire après impôts		-17 385	-3 119
Effets des modifications comptables			
RESULTAT APRES MODIF. COMPTABLES		-17 385	-3 119

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2023

(Exprimé en milliers de Dinars)

<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Encaissement reçus des clients		46 420	90 953
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-55 057	-79 824
Intérêts payés		-5 158	-5 350
Impôts sur les bénéfices payés		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-13 794	5 779
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissements / acquisition d'immob. corpor. et incorpor.		-943	-4 773
Encaissements prov.de la cession d'immob.corp. et incorp		18	16
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-925	-4 757
 <i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions versés		-22	-40
Dividendes et autres distributions Reçus		2	2
Encaissements provenant des emprunts		9 692	650
Encaissements provenant des crédits de gestion		43 600	55 183
Remboursements des emprunts		-4 522	-6 088
Remboursements des crédits de gestion		-43 600	-55 183
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		5 151	-5 476
Incidences des variations des taux de change		-461	-1 479
VARIATION DE TRESORERIE		-10 029	-5 933
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		-2 820	3 113
<i>Ajustement de la trésorerie</i>		-	-
Trésorerie à la fin de l'exercice		-12 849	-2 820

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. NOTES D'ORDRE GENERAL

1.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société ont été établis et présentés conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la Loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers se composent du :

- Bilan,
- Etat de résultat,
- Etat de flux de trésorerie,
- et des présentes notes aux états financiers.

1.2. NOTE SUR L'EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

1.3. BASE DE MESURE ET METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique à l'exception des terrains qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre.
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents se résument comme suit :

1.3.1. Les immobilisations incorporelles

Cette rubrique comprend :

Les logiciels informatiques acquis ou développés par la société pour son usage interne. Ces logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur 3 ans, soit 33% par an.

1.3.2. Les immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises par la société SITEX, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat facturé, majoré de tous autres éléments de coût supportés à l'occasion de l'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire selon les taux suivants :

- Construction : 20 ans.
- Installations Techniques, matériels & Outillages Industriels : 10 et 15 ans.
- Matériels de transport : 5 ans.
- Mobilier & matériels de bureau : 5 et 10 ans.
- Agencements & installations divers : 10 ans.

Les intérêts significatifs liés au financement des nouveaux investissements sont immobilisés avec le prix de revient des équipements concernés non encore entrés en production. (NCT 13).

La société a procédé à la réévaluation de ces terrains sis à ksar hellal et à Sousse en 2023 à leurs valeurs réelles suite à la décision du conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 mars 2024 sur la base des rapports des experts indépendants inscrits sur la liste des experts agréés par les tribunaux.

1.3.3. Les stocks

Les éléments de stock achetés par la société (matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux) sont évalués à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat, les frais de transport, l'assurance liée au transport sur achats et autres coûts directement liés à l'acquisition. La méthode de valorisation des matières premières retenue est celle du Coût Moyen Pondéré.

Les éléments de stock produits par la société (les produits finis et les produits en cours) sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes

rattachées à la dite production et selon la méthode du coût moyen pondéré sans les coûts liés à la sous activité.

➤ **Les Provisions des Stocks :**

Les produits auxiliaires inutilisés depuis plus de cinq ans, font l'objet d'une provision pour dépréciations des stocks.

Les pièces de rechanges ont fait l'objet d'un examen approfondi par l'équipe de la maintenance de la société qui a abouti à la révision de la période de prise en compte de la provision à partir de 15 ans vu l'âge des équipements utilisés dans le processus de fabrication.

Pour les produits finis, une provision est constatée pour les articles dont la valeur de réalisation est inférieure au prix de revient, hors sous-activité.

Les provisions pour dépréciation des stocks des produits finis sont reprises dans l'exercice de vente des produits finis provisionnés. Lorsque les produits finis sont vendus au-dessus du prix de revient, la reprise de la provision correspondante est qualifiée de non utilisée devenu sans objet.

1.3.4. Provisions non courantes :

Provisions pour litiges & contentieux : les litiges avec les administrations fiscales, sociales ainsi qu'avec des tiers non régularisés à la clôture de l'exercice font l'objet d'une provision pour litiges et contentieux.

1.3.5. Produits d'exploitation :

Les produits de la vente des tissus, des produits semi-ouvrés, des coupons ainsi que les produits de transport des marchandises sont évalués à la juste valeur de contrepartie des liquidités reçues et à recevoir.

1.3.6. Autres charges d'exploitation :

Les coûts additionnels encourus dans le cadre du plan de restructuration du Personnel approuvée par la commission consultative de licenciement sont répartis sur trois années conformément à la Norme (NCT 10). La charge de l'exercice figure en « Autre charges d'exploitation », le solde, en « autres actifs non courants ».

1.3.7. Frais de recherche & développement :

Les frais de recherche & développement sont comptabilisés en frais généraux et sont supportés dans l'exercice.

1.3.8. Opérations libellées en monnaies étrangères :

Les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'arrêté comptable. Les gains et les pertes de changes observés sont inclus dans la détermination du résultat net de la période.

Les pertes de change relatives à l'actualisation du crédit en devise (SWIFT) d'un montant de 0.148million de dinar sont répartis et amortis sur la durée de vie restante de crédit en question soit un an, et ce conformément à la Norme comptable Tunisienne N° 15.

1.3.9. Sous activité :

Il y a sous activité, lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de la production.

Le coût de la sous activité correspond aux frais généraux fixes de production, tels que les charges d'amortissements et de main d'œuvre directe non imputées au cout de production.

1.3.10. Etat des flux de trésorerie :

L'état de flux de trésorerie, faisant partie des états financiers renseigne sur la manière avec laquelle la SITEX a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et des investissements

La SITEX utilise le modèle de référence pour l'établissement de l'état de flux de trésorerie.

NOTES RELATIVES A L'ACTIF

1. LES ACTIFS NON COURANTS

1.1. Les Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent exclusivement de logiciels informatiques. Au 31 décembre 2023, la valeur brute de cette rubrique s'élève à 2.702 millions de dinars.

En mille dinars		
Détail	2023	2022
Logiciels	2 702	2 549
Valeur Brute	2 702	2 549
Amortissements	1 533	1 512
Valeur nette des Immobilisations Incorporelles	1 169	1 037

1.2. Les Immobilisations Corporelles

Cette rubrique présente une valeur nette de 189.517millions de dinars au 31 décembre 2023, contre 42.040millions de dinars au 31 décembre 2022.

La variation des immobilisations corporelles durant l'exercice 2023 se résume comme suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

DESIGNATIONS	Valeur au 31/12/2022	Acquisitions 2023	Reclassement/ Réévaluation 2023	Cessions 2023	Valeur au 31/12/2023	Cumul au 31/12/2022	Dotation 2023	Régularisation 2023	Cumul au 31/12/2023	VCN
-Terrain	1 557 473	-	152 333 527	-	153 891 000	-	-	-	-	153 891 000
-Bâtiment	18 084 939	-	-	-	18 084 939	17 694 582	45 666	-	17 740 248	344 692
-Matériels de transport	1 247 693	-	-	60 002	1 187 691	1 076 428	109 859	60 002	1 126 285	61 407
-Matériels industriels	100 570 590	-	215 954	268 299	100 518 245	74 238 275	2 782 019	268 299	76 751 995	23 766 250
-Installations techniques	29 225 743	3 297	302 186	-	29 531 226	22 588 430	1 328 191	-	23 916 621	5 614 605
-Agenc. Amenag. Construc	11 724 721	-	9 459	-	11 734 180	7 526 994	621 305	-	8 148 299	3 585 880
-Equipements de bureau	1 330 730	755	-	-	1 331 485	1 311 651	3 898	-	1 315 549	15 936
-Matériels divers	59 418	-	-	-	59 418	59 418	-	-	59 418	-
-Matériels informatiques	2 796 348	-	-	-	2 796 348	2 042 501	255 271	-	2 297 772	498 576
-Immobilisations En Cours	1 980 250	285 705	527 599	-	1 738 356	-	-	-	-	1 738 356
Total	168 577 906	289 757	152 333 527	328 301	320 872 888	126 538 279	5 146 210	328 301	131 356 187	189 516 701

Les immobilisations corporelles de la SITEX figurent à l'actif non courant au coût historique et en hors taxe récupérable à l'exception des terrains de Soussse et ksar Hellal qui ont été réévalués en 2023 à leurs valeurs réelles conformément au modèle de réévaluation d'actifs corporels prévus par la nouvelle Norme Comptable N°5. Cette réévaluation a été décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 29 mars 2024 sur la base des rapports des experts indépendants inscrit sur la liste des experts agréés par les tribunaux

Cette réévaluation a donné lieu à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de **152 333 526.513 DT**

La juste valeur des terrains a été déterminée par une évaluation à dire d'expert évaluateur professionnel qualifié désigné par ordonnance sur requête.

1.3. Les Immobilisations Financières :

Les immobilisations financières présentent un solde net de 0.775 million de dinars au 31 décembre 2023, contre un solde net de 0.842 million de dinars au titre de l'année précédente. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Titres de Participations	60	60
Prêts au Personnel	90	157
Dépôts & Cautionnement	625	625
Valeur Brute	775	842

1.4. Les Autres Actifs non courants :

Les autres actifs non courants présentent un solde net de 0.226 millions de dinars au 31 décembre 2023, ce solde représente des charges à répartir sur 3 ans engagées dans le cadre d'un licenciement pour des raisons économiques. (NCT 10) et l'écart de conversion sur les pertes de change sur le crédit SWIFT en devises (NCT 15).

Désignation	En mille dinars		
	Montant Brut	Résorption	VCN
Charges à répartir (CCL)	4 692	-4 466	226
Charges à répartir (Ecart de Conversion)	65	-65	0
Total	4 757	-4 531	226

2. LES ACTIFS COURANTS

Stocks

Les stocks présentent un solde net de 30.425 millions de dinars au 31 décembre 2023, contre un solde net de 43.771 millions de dinars au titre de l'année précédente. Cette variation se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Matières Premières	1 682	10 893
Provisions	-	-
Matières premières nettes des provisions	1 682	10 893
Matières Auxiliaires & consommables	13 018	14 918
Provisions	-1 498	-1 336
Matières auxiliaires et consommables nettes des provisions	11 520	13 5812
Produits Finis et encours	17 814	19 728
Provision	-591	-431
Produits Finis et encours nettes de provisions	17 223	19 297
Valeur Brute des stocks	32 514	45 538
Total des Provisions	-2 089	-1 767
Total Net des stocks	30 425	43 771

2.1. Clients et Comptes Rattachés

Le solde de cette rubrique présente une valeur nette de 2.139 millions de dinars au 31 décembre 2023 contre 7.595 millions de dinars au titre de l'année précédente, ce solde se détaille comme suit:

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Clients	1 009	6 294
Clients Etrangers	730	5 711
Clients Locaux	279	583
Clients Douteux ou Litigieux	0	0
Client douteux ou Litigieux Locaux	184	184
Provisions Client douteux	-184	-184
Clients Effets à Recevoir	1 019	1 109
Clients Effets à Recevoir Locaux	1 019	1 109
Effets & Chèques Impayés	111	192
Effets & Chèques Impayés Locaux	586	667
Provisions Effets	-475	-475
Valeur Brute	2 798	8 254
Total des Provisions	-659	-659
Total Net des clients et comptes rattachés	2 139	7 595

2.2. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique présente une valeur de 3.073 millions de dinars au 31 décembre 2023 contre 3.721 millions de dinars au titre de l'année précédente. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Fournisseurs (avances, emballages à rendre, ristournes,..)	2	2
Personnel	505	1 232
Etat impôts& taxes	2 334	2 218
Débiteurs divers	36	17
Charges constatées d'avance	196	252
Total Net des clients et comptes rattachés	3 073	3 721

2.3. Placements Courants

La rubrique « placements courants » présente un solde de 0.076 million de dinars au 31 décembre 2023 contre 0.099 million de dinars au début de l'année. Ce solde se détaille comme suit :

Détail	En mille dinars	
	2023	2022
prêts au personnel - d'un an	76	99
Intérêts Courus à Recevoir	0	0
Valeur Comptable Nette	76	99

2.4. Liquidités et Equivalents de Liquidités

La rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » présente un solde de 1.205 millions de dinars au 31 décembre 2023 contre 2.008 millions de dinars au 31 décembre 2022. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Valeurs à l'encaissement	566	750
Banques & caisse	639	1 257
Compte regie Avances & Accréditifs	1	2
Total Général	1 206	2 009
Provision	-1	-1
Valeur Comptable Nette	1 205	2 008

NOTES RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3. LES CAPITAUX PROPRES

3.1. Réserves :

La rubrique « réserves » présente un solde à fin 2022 de 13.826 millions de dinars, contre 166.126millions de dinars à fin 2023. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Réserves Légales	2 306	2 306
Reserves pour Investissements	11 056	11 056
Réserves pour Fonds social	430	464
Rsve. spéciale de Réévaluation (*)	152 334	
Total des réserves	166 126	13 826

(*)La société a procédé à la réévaluation des terrains qui ont été réévalués en 2023 à leurs valeurs réelles suite a la décision du conseil d'administration du 29 mars 2024 sur la base des rapports des experts indépendants inscrit sur la liste des experts agréés par les tribunaux désignés par ordonnance sur requête N° 69514 du juge du tribunal de première instance de Sousse 2

Cette réévaluation a donné lieu à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 152 333 526.513 DT

3.2. Autres Capitaux Propres :

Cette rubrique comporte la prime d'émission et les subventions d'investissements. Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Prime d'émission	3 194	3 193
Subvention d'investissements	1 101	1 298
Total Autres Capitaux Propres	4 295	4 491

Les subventions d'équipement sont accordées à une entreprise, l'Etat, les collectivités publiques ou tout autre organisme public pour la création ou l'acquisition d'immobilisations techniques (matériels industriels, outillages, matériels divers...). Ces subventions sont utilisées pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable. La résorption (amortissement) de ces subventions d'équipements s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement y rattaché, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

Les subventions d'investissements s'élèvent à 1.101 million de dinars à fin 2023 contre 1.298million de dinars à fin 2022.

3.3. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour fonds social	Autres réserves/réévaluation	Subventions d'investissement	Réserve pour Investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2022 Après affectation	23 063	3 194	2 306	464	-	1 298	11 056	- 18 098	- 3 119	20 164
Résultat de l'exercice 2023				- 34	152 334	- 197		- 3 119	- 14 266	134 718
Soldes au 31/12/2023 Avant affectation	23 063	3 194	2 306	430	152 334	1 101	11 056	- 21 216	- 17 385	154 883

4. LES PASSIFS :

4.1. Les Emprunts

Ce poste enregistre les emprunts non courants dont l'échéance dépasse une année et il présente un solde de 11.655 millions de dinars au 31 décembre 2023 contre 10.170 millions de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Emprunt	23 413	18 230
Moins: échéances à moins d'un an	-11 758	-8 060
Emprunt à échéances plus d'un an	11 655	10 170

4.2. Provisions non courantes :

Ce poste enregistre les provisions pour prime de fin de carrière et provisions pour litiges. Il présente un solde de 1.151 million de dinars au 31 décembre 2023 contre 1.451 million de dinars à l'issue de l'exercice précédent et se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Provisions Pour Charges & litiges	1 151	1 451
Total des provisions non courantes	1 151	1 451

LES PASSIFS COURANTS

4.3. Fournisseurs et Comptes Rattachés

Cette rubrique présente un solde net de 3.959 millions de dinars au 31 décembre 2023, contre 5.263 millions de dinars à la fin de l'exercice précédent, ce solde au se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Fournisseurs	2 632	2 715
Fournisseurs retenue de Garantie	35	35
Fournisseurs Effets à Payer	1 063	2 155
Fournisseurs factures non encore parvenue	229	358
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 959	5 263

4.4. Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023, à 2.733 millions de dinars et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Personnel	726	669
Etat Impôts et Taxes	760	676
Créditeurs Divers	1 247	1 503
Total des autres passifs courants	2 733	2 849

4.5. Concours bancaires & autres passifs financiers :

Le poste «Concours bancaires & autres passifs financiers» présente un solde de 54.223 millions de dinars au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2 023	2022
Emprunts moins d'un an	11 758	8 060
Concours bancaires	40 847	53 526
<i>Financement en devises</i>	10 242	32 376
<i>Banques (soldes débiteurs)</i>	14 723	5 267
<i>Préfinancement Export</i>	15 882	15 883
Intérêts Courus sur emprunts non courants	1 618	1 071
Compte de régie Avances & Accréditifs	0	55
Total des concours bancaires & autres passifs financiers	54 223	62 712

5. Notes relatives à l'état des Résultats :

5.1. Revenus :

Les revenus de l'année 2023 s'élèvent à 38.045 millions de dinars contre 83.358 millions de dinars en 2022. Le chiffre d'affaires global se présente comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Revenus	38 045	83 358
<i>Chiffre d'Affaires Tissu</i>	<i>36 565</i>	<i>82 009</i>
<i>Produit des activités annexes</i>	<i>1 480</i>	<i>1 349</i>
Ventes déchets	252	577
Chiffre d'Affaires Global	38 297	83 935

Les ventes de déchets ont été déduites des coûts de production.

5.2. Coût des ventes :

Le coût des ventes de l'année 2023 s'élève à 34.940 millions de dinars contre 72.044 millions de dinars en 2022. Le détail de coût des ventes se résume dans le tableau suivant :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Consommation matières	21 288	55 444
Main d'œuvre (hors sous-activité)	2 812	8 222
Frais généraux Variables	7 590	13 062
Frais généraux fixes (hors sous-activité)	1 354	3 676
Total des Frais	33 044	80 404
Autres Ventes (déchets)	-252	-577
Variation des produits en cours	2 148	-7 783
Coût des Ventes	34 940	72 044

5.3. Autres produits d'exploitation :

Le solde de la rubrique « autres produits d'exploitation » de l'année 2023 s'élève à 1.688 millions de dinars contre 1.997 millions de dinars en 2022. Le détail de cette rubrique se résume dans le tableau suivant :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Reprises sur amortissements & provisions non utilisées	1 536	1 839
Production Immobilisée	152	158
Total des Autres Produits d'exploitations	1 688	1 997

5.4. Sous activité

La rubrique de la sous activité totalise à la clôture de l'exercice 2023 la somme de 8.867 millions de dinars contre 2.230 millions de dinars à la clôture de l'exercice 2022. Elle correspond à la partie des charges fixes non incorporées aux coûts de production.

Le montant des amortissements au niveau de cette rubrique totalise le montant de 3.335 millions de dinars en 2023.

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Sous Activité	8 867	2 230
Personnel	5 532	1 481
Amortissement	3 335	749

5.5. Autres Charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation représentent essentiellement les charges de départ à la retraite du personnel et se détaillent comme suit :

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Dotations aux provisions	1 569	1 688
Dépréciation des Stocks	1 323	1 571
Risques & Charges	246	117
Créances Douteuses	-	-
Autres Charges	2 292	2 912
Total des autres charges d'exploitation	3 861	4 600

Les autres charges s'élevant à **2.292** millions de dinars incluent un montant de **1.092 million** de dinars relatif à la résorption de licenciement.

Autres Charges	2023	2022
ACHATS N STOCKES GAZ	1116	1172
FRAIS GENERAUX	84	238
AMOTISSEMENT CCL	1 092	1 502
Total Général	2 292	2 912

5.6. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes représentent essentiellement les intérêts des emprunts contractés pour financer le plan d'investissement de la société et les charges financières liées au financement de l'activité.

Désignation	En mille dinars	
	2023	2022
Intérêts des Emprunts	1 398	1 452
Intérêts Bancaires & Autres	4 122	3 023
Total	5 520	4 475

5.7. Autres Gains Ordinaires :

Les autres produits ordinaires représentent essentiellement le gain de change et les ristournes et se présentent comme suit.

Désignations	En mille dinars	
	2023	2022
Gain de Change	771	2 253
<i>Gain de Change réalisé</i>	741	2 216
<i>Gain de Change non réalisé</i>	30	37
Produits sur Cession Immobilisations	13	3
Autres Produits Ordinaires	376	891
Total des autres gains ordinaires	1 160	3 147

5.8. Autres Pertes Ordinaires :

Les autres Pertes ordinaires représentent essentiellement les pertes de change et se présentent comme suit :

Désignations	En mille dinars	
	2023	2022
Pertes de change	905	3 414
<i>Pertes de Change réalisé</i>	1 388	1 219
<i>Pertes de Change non réalisé</i>	-483	2 195
Modifications comptables	25	285
Total des autres pertes ordinaires	930	3 699

Les pertes de change enregistrent l'actualisation des soldes des comptes libellés en monnaie étrangère. Il enregistre notamment la partie de l'actualisation du crédit SWIFT relatif à l'exercice 2023 ainsi que l'effet de la variation de l'écart de conversion qui totalise la somme de 65.215 millions de dinars et ce conformément aux dispositions de la norme comptable N° 15.

6. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan à fin décembre 2023 se présentent comme suit :

Banque	2023	Total
Crédits documentaires	503	503
Cautions	1 705	1 705
Total Général	2 208	2 208

Suretés Consenties par la Société :

La société a consenti à l'ensemble des banques auprès desquelles elle a bénéficié des crédits les garanties suivantes :

- Une hypothèque sur les titres fonciers appartenant à la société
- Un nantissement sur fonds de commerce.

La situation des CMLT au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

- Montant initiaux : 10.170 millions de dinars.
- Soldes au 31 décembre 2023 : 11.655 millions de dinars.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

PRODUITS	MONTANT	CHARGES	MONTANT	SOLDES	2023	2022
Revenus	36 565	Achats consommés	21 288			
Autres produits d'exploitations	1 732	Déstockage de Production (Variation)	-2 148			
Production Immobilisée	152					
Total	38 449	Total	23 436	Production	38 449	84 093
Production	38 449	Achats consommés	23 436	Marge sur coût matières	15 013	36 432
Marges sur coût matières	15 013					
Subventions d'exploitations	0	Autres charges externes	9 821			
Total	15 013	Total	9 821	* Valeur Ajoutée brute	5 192	20 738
Valeur Ajoutée Brute	5 192	Impôts et taxes	419	* Excédent brut	-5 735	8 297
		Charges de personnel	10 508	(ou Insuffisance)		
Total	5 192	Total	10 927	d'exploitation		
- Excédent brut d'exploitation	-5 735	Charges financières	5 654			
Autres produits ordinaires	388	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	7 828			
Produits financiers	0	Autres pertes				
Total	388	Total	13 483	Resultat ordinaires avant impôt sur les sociétés	-17 282	-2 660
Reprises de charges	1 547	Impôt sur le résultat ordinaire	78	Résultat net de l'exercice	-17 360	-2 834
Résultat positif des activités ordinaires	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positifs des modifications comptables	-	Effet négatif des modif.comptables	24			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-			
Total	-	Total	-	Résultat net après modification comptable	-17 385	-3 119

Tableau de Passage des Charges par Destination aux Charges par Nature

Charges par Destination	Achats Consommés	Charges du Personnel	Amortissements & Provision	Autres Charges (FG +Conso)	En mille dinars
					Total
Frais de Production	25 271	2 812	1 354	3 607	33 044 *
Frais de Distribution		303	31	72	406
Frais d'Administration		1 860	449	1 337	3 646
Autres Charges d'exploitation				84	84 **
Charges Financières				6 435	6 435
Sous-Activité		5 532	3 335		8 867 ***
Autres Charges			1 092		1 092
Total Général	25 271	10 507	6 261	11 535	53 574

() Voir note 5.2.*

*(**) Voir note 5.5.*

*(***) Voir note 5.4.*

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES,
Av. H. Bourguiba - KSAR HELLAL
MONASTIR- TUNISIE

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Industrielle des Textiles "SITEX - Sa" qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de **228.604.955 DT**, un déficit de **-17.384.514 DT**, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de **172.267.291 DT** et des flux de trésorerie négatifs affectés aux activités d'exploitation de **-13.794.428 DT** pour l'exercice clos à cette date.

Ces états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 26 Avril 2023.

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2023, ainsi que sa performance et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Principes Comptables Généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'Opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Les stocks :

Les stocks de la société, figurant au bilan du 31 Décembre 2023 pour un montant brut de 32.514.153 Dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan et sont composés de stocks de matières premières, matières consommables, matières auxiliaires et emballages commerciaux et des stocks de produits finis et des produits en cours.

Les éléments des stocks sont valorisés au prix d'achat unitaire, majoré des droits de douane à l'importation et des frais de transport, d'assurances liés au transport et des autres coûts directement liés à l'achat de ces éléments.

Les éléments des stocks produits par la société sont valorisés au coût de production qui comprend l'ensemble des charges directes et indirectes rattachées à ladite production.

La méthode de valorisation des stocks est la méthode du coût moyen pondéré.

Les provisions des stocks de la société s'élèvent au bilan du 31 Décembre 2023 à un total de 2.088.577 Dinars. En fait à chaque fin de période, la société procède à l'identification de l'âge des articles en stocks et veille à ce que les provisions constatées correspondent aux dépréciations de valeurs réelles

Nous avons procédé à la vérification des éléments des coûts des stocks de la société existants au 31 décembre 2023 conformément à la norme comptable tunisienne relative aux stocks en s'assurant des dépréciations de valeur, comptabilisées en provision.

2) Les Revenus :

Les revenus, figurant à l'état de résultat au 31 décembre 2023 pour un montant de 38.044.949 Dinars et représentant un des postes les plus importants de l'état de résultat, sont comptabilisés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des produits de la société

Nous avons adopté une approche qui consiste à valider l'exhaustivité et l'exactitude des revenus de la société en rapprochant les différents éléments probants avec la comptabilité.

3) La Réévaluation:

Après la comptabilisation initiale des terrains au coût historique, la société SITEX, a adopté, conformément à la norme comptable N°5, le modèle de réévaluation à la juste valeur des terrains..

La juste valeur des terrains a été déterminée par une évaluation à dire d'un expert évaluateur professionnel qualifié.

La valeur comptable des terrains réévalués a été ajustée au montant réévalué par le biais du compte réserve spéciale de réévaluation présenté au niveau des capitaux propres.

La valeur totale de la plus-value de réévaluation constatée sous la rubrique « réserve spéciale de réévaluation » s'élève à 152.333.527 Dinars.

Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société **SITEX S.A** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 26 Avril 2023 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale des actionnaires.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société SITEX - Sa à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de cette continuité d'exploitation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de révision comptable généralement admises en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même

que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les co-commissaires aux comptes :

Moncef Boussanouga ZAMMOURI

Cabinet MBZ

Immeuble Babel Bloc C 5^{ème} étage

MONCEF
BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Commissaire aux Comptes
Immeuble Babel Bloc C-5^{ème} étage
Rue J. Rousseau - Manouplaire
Tél: (216) 799.243/799.388 Fax: 71.79.12.53

TUNIS, le : 24 MAI 2023

Abdelaziz MAMA

CAM & Associés

09, Rue Yahia TURKI - Tunis

CAM & ASSOCIÉS
Société Inscrite à L'OECT
9, Rue Yahia TURKI
1002 TUNIS

**Messieurs les actionnaires de la société
Industrielle des Textiles "SITEX - Sa."**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE SOCIAL
ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants (et l'article 475) du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023.

1. Le Conseil d'Administration du 24 Avril 2014 a autorisé le nantissement du fonds de commerce et l'hypothèque des propriétés de la SITEX, objet des titres fonciers n° 41240 Soussse, 13517 Soussse et 216 Monastir en garantie des crédits octroyés.
2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 1^{er} Décembre 2016 a approuvé une convention d'emprunt entre la société « SITEX » et la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » pour un montant de 3.413.000 Euros.

Les règlements, non mouvementé en 2023, totalisent 2.594.077 €, soit 8.626.862 DT.

Les versements, non mouvementé en 2023, totalisent 1.513.211 €, soit 4.880.537 DT.

Au 31 Décembre 2023, Le compte Emprunt de la société « SWIFT TEXTILES EUROPE LTD » accuse donc un solde créditeur de 1.080.866 €, soit 3.664.892 DT.

Les intérêts conventionnels courus au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 21.271 €,

3. Un contrat d'emprunt entre la société « SITEX » et la banque « TSB » a été signé le 21 septembre 2018 pour un montant de 4.000.000 DT.

Les échéances à plus d'un an au 31/12/2023 dudit emprunt totalisent 960.775 DT ;

Les échéances à moins d'un an au 31/12/2023 dudit emprunt totalisent 720.581 DT ;

Les échéances impayées au 31/12/2023 dudit emprunt totalisent 600.484 DT ;

Les intérêts courus au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 228.351 DT.

Le solde comptable du compte « TSB financement en devise coton » est créditeur de 2.331.651 DT ;

Par ailleurs, les comptes comptables TSB présentent les soldes suivants au 31/12/2023:

Compte	Débit	Crédit
TSB Euro	6 969	
TSB Dinars		67 141

B- Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Opérations avec la société *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD*

La société « SITEX » a réalisé des ventes avec la société « *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD* » au titre de l'exercice 2023, pour un montant HT de **26.250.546 DT.**

Par ailleurs, le solde actualisé au 31/12/2023 du compte client « *SWIFT TEXTILES EUROPE LTD* » est débiteur pour un montant de 1.314.356 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1. La rémunération et avantages de l'exercice 2023 du Président Directeur Général ont été révisés par le Conseil d'Administration du 13 Mai 2022. Ils se présentent comme suit :
 - Une rémunération annuelle brute de 276.000 DT,
 - Une voiture de fonction et les frais y afférents,
 - Les frais de télécommunications.
2. Des jetons de présence d'un montant global brut annuel de 72.000 DT ont été alloués aux membres du Conseil d'Administration selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2023.
3. La rémunération brute annuelle d'un montant total de 13.500 DT a été allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit (CPA) et ce, suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2023. Cette rémunération est à répartir entre les membres du CPA.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Les co-commissaires aux comptes :

Moncef Boussanouga ZAMMOURI
Cabinet MBZ

Immeuble Babel Bloc C 5^{ème} étage


MONCEF BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Commissaire aux Comptes
Immeuble Babel Bloc C-5ème étage
Rue J.-J. Rousseau - Monplaisir
Tél: (71) 799.243/738.388 Fax: 71.76.1253

TUNIS, le : 24 MAI 2023

Abdelaziz MAMA
CAM & Associés

09, Rue Yahia TURKI - Tunis



CAM & ASSOCIES
Société Inscrite à L'OECT
9, Rue Yahia TURKI
1002 TUNIS